



---

# *Fiche d'information*

---

## **RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION AU CANADA**

Dans son sens le plus large, la réglementation désigne un principe, une règle ou une condition qui régit le comportement des citoyens et des entreprises. Conjuguée à d'autres instruments tels que les normes volontaires et l'imposition, elle permet aux gouvernements d'atteindre certains objectifs d'intérêt public. La réglementation protège notre santé, notre sécurité et notre environnement et elle influe sur presque tous les aspects de notre vie : les produits et les services que nous utilisons, les médicaments que nous consommons et les aliments que nous mangeons.

Le 24 mars 2005, le président du Conseil du Trésor a annoncé l'Initiative de réglementation intelligente ainsi que le lancement d'un site Web consacré au renouvellement de la réglementation ([www.regulation.gc.ca](http://www.regulation.gc.ca)).

La réglementation intelligente est une initiative qui a pour objet d'améliorer le système de réglementation du gouvernement du Canada, de sorte qu'il puisse s'adapter aux réalités actuelles et à nos nouveaux besoins. À cette fin, le système de réglementation doit pouvoir protéger davantage la santé et la sécurité des Canadiens, contribuer à un environnement sain et durable, et mettre en place les conditions qui favorisent une économie novatrice et prospère. Pour atteindre ces objectifs, la réglementation intelligente doit reconnaître l'interrelation qui existe entre nos objectifs sociaux, environnementaux et économiques. Elle vise à créer un système plus cohérent qui continue d'être prospectif, progressif et transparent pour les citoyens qui en bénéficient.

La réglementation intelligente se fonde sur la demande des citoyens qui veulent des normes plus élevées et une transparence accrue, sur les conseils offerts par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les recommandations de la vérificatrice générale et sur celles du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI), qui a publié le 23 septembre 2004 son rapport intitulé *Réglementation intelligente : une stratégie réglementaire pour le Canada*. La réglementation intelligente fait partie intégrante du programme de gestion du gouvernement du Canada et lui permet de faire progresser les objectifs récemment établis dans certains documents sur la politique publique, notamment : *Renforcement et modernisation de la gestion du secteur public*, *Budget 2005*, et *Amélioration constante de la gestion au sein du gouvernement du Canada : notre engagement*.

Pour atteindre ses objectifs en matière de réglementation intelligente, le gouvernement du Canada doit :

- renforcer la gestion de la réglementation en mettant au point une nouvelle politique et de nouveaux outils;
- mieux coordonner la réglementation à l'échelle de l'administration fédérale, avec les autres administrations publiques du pays et la communauté internationale;
- mettre en application les principes de la réglementation intelligente dans des domaines comme la santé, la durabilité de l'environnement, la sécurité, la prospérité des Autochtones, le développement du Nord, de même que l'innovation et la productivité des entreprises.

Cette initiative est un effort de collaboration de tous les ministères et organismes responsables de la réglementation. La participation de tous les ordres de gouvernement – provincial, territorial, municipal et autochtone – permet de façonner le nouveau système de réglementation du Canada.

La réglementation intelligente est un plan pluriannuel permanent qui vise l'amélioration constante du processus décisionnel en cette matière. Il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle, mais plutôt d'une nouvelle manière pour le gouvernement de collaborer pour évaluer nos besoins en matière de réglementation et de continuer à améliorer le processus de planification, de mise en œuvre et d'examen de la réglementation.

Le premier *Rapport sur les initiatives et les projets*, publié en mars 2005, donnait de l'information sur une série d'initiatives visant à renforcer la capacité du gouvernement en matière de gestion de la réglementation.

La deuxième édition du *Rapport*, publiée le 28 octobre 2005, fournit de l'information sur les progrès réalisés en matière de réglementation intelligente, notamment une mise à jour des 40 initiatives présentées dans l'édition du printemps 2005, et expose 32 nouvelles initiatives. Le rapport décrit également les travaux en cours pour améliorer la gestion de la réglementation dans l'ensemble du gouvernement, les activités courantes et prévues dans les domaines clés de la collaboration et de la coordination ainsi que le rôle des citoyens et des intervenants qui aident à façonner la réforme à cet effet.

La troisième édition du *Rapport sur les initiatives et les projets* devrait paraître au printemps 2006.

En outre, des mises à jour sur l'Initiative de la réglementation intelligente sont disponibles sur Internet à [www.regulation.gc.ca](http://www.regulation.gc.ca)